



# **Résultats de l'Appel d'Offres Effacement pour 2021**

19/10/2020



# Appel d'offres effacement 2021

## Un volume d'effacement retenu en forte hausse

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, a présenté vendredi 16 octobre 2020 les résultats de l'appel d'offres d'effacement 2021.

**Le volume d'offres d'effacement retenu est de 1509 MW** et a quasiment doublé (+96 %) par rapport à l'année précédente.

Ce volume sera ajusté en fonction des résultats de l'appel d'offres interruptibilité 2021 qui devrait être lancé sous peu. En effet, pour la première fois, les sites qui seront candidats à cet appel d'offres pouvaient également candidater à l'appel d'offres effacement mais devront se retirer s'ils sont retenus à l'appel d'offres interruptibilité. L'ajustement pourrait porter sur 400 MW au maximum.

**Les dix candidats sont lauréats : AGREGIO, ALPIQ ENERGIE FRANCE, BHC, ENERDIGIT, ENERGY POOL DEVELOPPEMENT, ENGIE, EQINOV, FLEXCITY, SMART GRID ENERGY et VOLTALIS.**

Comme l'an dernier, les offres d'effacement retenues sont **toutes « vertes »**, c'est-à-dire qu'elles ne sollicitent pas de moyens diesels.

**Ce résultat proposé est le fruit des nouvelles dispositions introduites pour cet appel d'offres**, notamment celles annoncées par la ministre de la Transition écologique en juin avec comme mesure phare le rehaussement du plafond des offres à 60 k€/MW, qui a permis la sécurisation de près de 750 MW de capacités d'effacement supplémentaires par rapport à 2020.

Par ailleurs, le bonus versé pour les capacités disponibles dès ce novembre a permis de **sécuriser 371 MW d'effacements supplémentaires sur les mois de novembre et décembre 2020**, contribuant à améliorer la sécurité d'approvisionnement sur l'hiver à venir.

# Un appel d'offres remanié par rapport aux précédents



- **Articulation avec le dispositif interruptibilité**

Pour la première fois, possibilité pour les sites aptes à fournir un service d'interruptibilité de participer à l'AOE, au cas où ils ne seraient pas retenus à l'interruptibilité.

- **Nouvelles dispositions introduites suite aux mesures annoncées par la Ministre en juin**

Rehaussement des plafonds de prix capacitaires : de 30 ou 35k€/MW/an à 60k€/MW/an



Augmenter le gisement économiquement viable

Neutralisation de l'année 2020 pour le décompte des années d'éligibilité



Eviter tout risque de disparition des capacités pourtant utiles à la sécurité d'approvisionnement

Attribution d'un bonus pour les capacités disponibles dès le 1er novembre 2020



Faciliter l'émergence de capacités dès la partie « 2020 » de l'hiver, quelque soit le prix sur le mécanisme de capacité

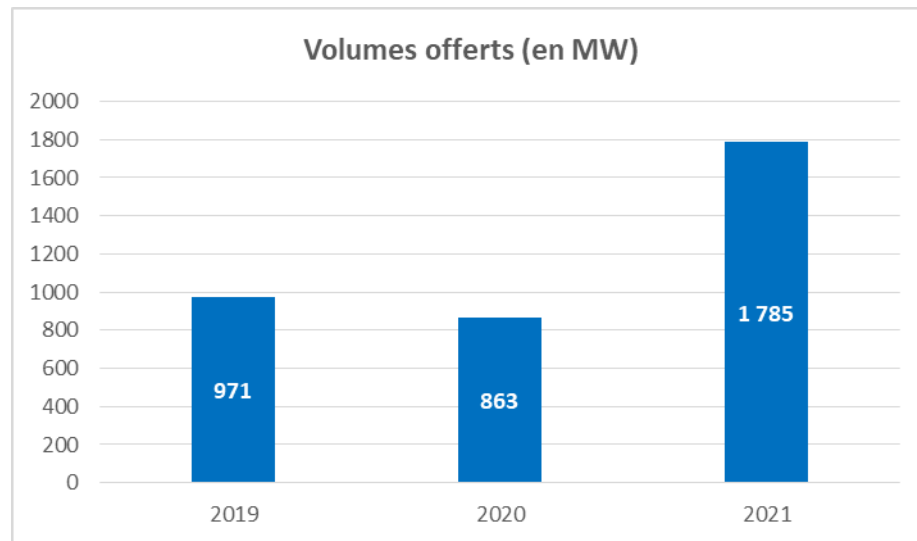
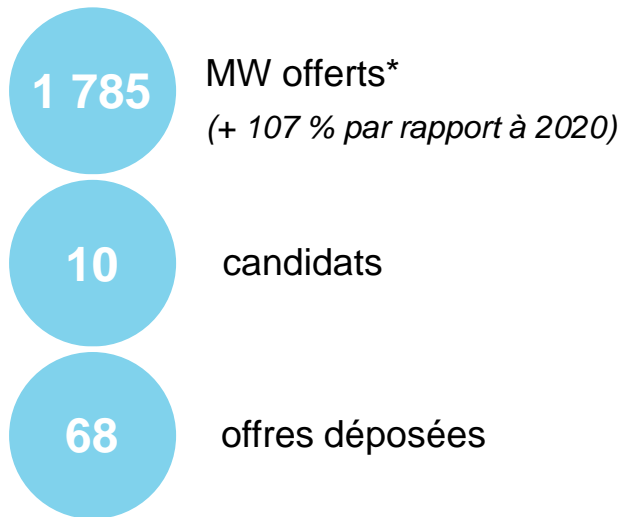
Adaptation (et rehaussement) des plafonds de prix d'engagement à l'activation



Faciliter la participation des capacités en limitant les coûts d'activation, tout en maintenant les conditions ayant permis l'amélioration de la fiabilité



## Une participation en forte hausse

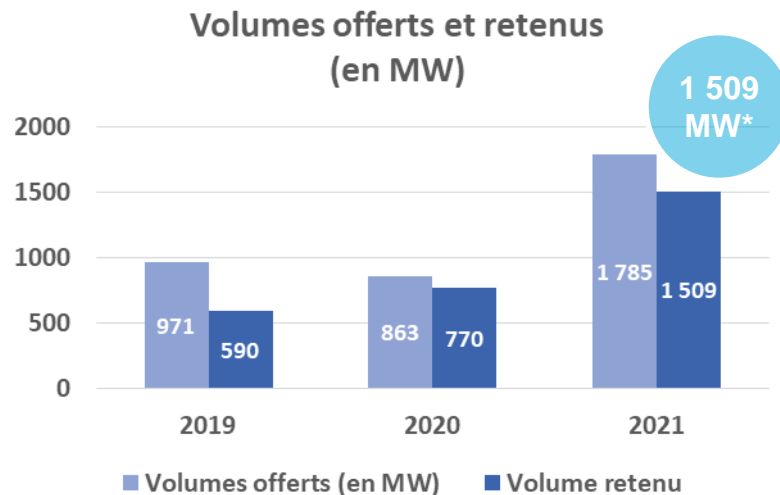


\* Dont 447 MW de sites candidats à l'appel d'offre interruptibilité

# 1 509 MW d'effacements lauréats : un volume en hausse de 96 %

## 10 lauréats pour 2021

AGREGIO  
 ALPIQ ENERGIE FRANCE  
 ENERDIGIT  
 ENERGY POOL DEVELOPPEMENT  
 ENGIE  
 EQINOV  
 FLEXCITY  
 SMART GRID ENERGY  
 TOTAL FLEX  
 VOLTALIS



\* Dont 397 MW de sites candidats à l'appel d'offre interruptibilité

- Les règles applicables (prévues par la décision de la Commission européenne) ont conduit à **exclure** des offres dont les prix étaient pourtant inférieurs aux plafonds.
- La **neutralisation de l'année 2020** et le **rehaussement des plafonds** de prix capacitaires et d'engagement à l'activation ont conduit à **sécuriser près de 750 MW d'effacements supplémentaires par rapport à 2020**.

## Des capacités disponibles dès novembre 2020

Le bonus pour les capacités disponibles dès novembre a permis de sécuriser **371 MW d'effacements supplémentaires sur les mois de novembre et décembre 2020**

- 61 MW sur le Lot 1
- 310 MW sur le Lot 2

Le volume de nouvelles capacités est estimé à 70 MW.

**9 acteurs** sur les 10 ayant répondu ont contribué à mettre à disposition des capacités dès novembre 2020.

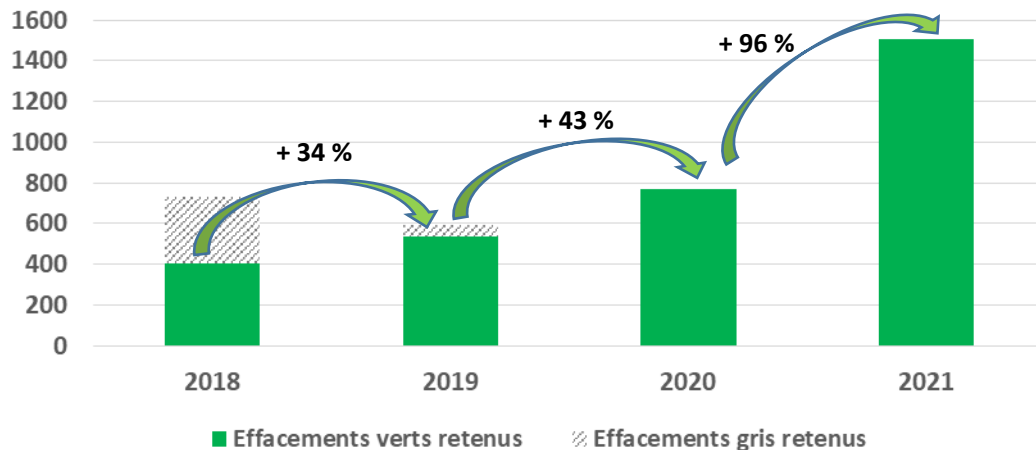
L'enveloppe du complément de rémunération AOE pour novembre-décembre 2020 est de **3,1 M€**.

## Les effacements « verts » sont en croissance continue

La hausse des volumes retenus est d'autant plus notable que les effacements « gris » (diesels) ne sont plus autorisés à candidater.

→ Les effacements lauréats sont 100 % « verts »

Evolution des volumes d'effacements retenus "gris" et "verts"  
(en MW)

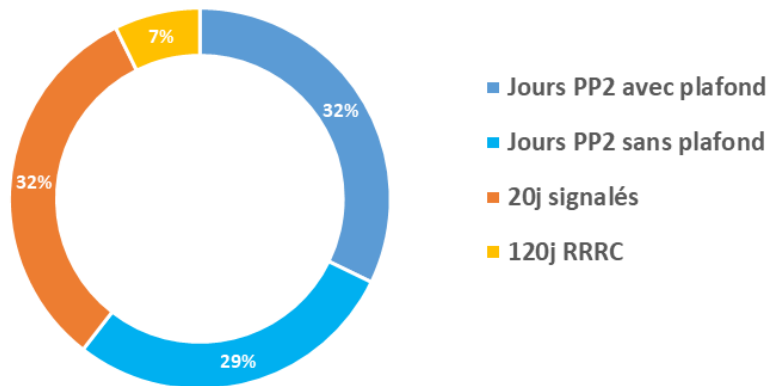


+ 34 % entre 2018 et 2019  
+ 43 % entre 2019 et 2020  
+ 96% entre 2020 et 2021

En trois années, le volume d'effacements « verts » a quasiment quadruplé au sein de l'appel d'offres

# Les nouvelles modalités de participation largement utilisées

Répartition du volume retenu selon le choix de mise à disposition de la capacité sur les marchés



- Les options de participation via le **mécanisme de capacité**, avec ou sans plafond d'engagement de prix d'offre, ont été **privilégiées par une majorité d'offres (61% du volume)**, en légère hausse par rapport à l'an dernier (59%).
- L'option de mise à disposition 120j RRRC est en recul (11% en 2020).



## Une enveloppe de rémunération encore provisoire, limitée par les règles et plafonds imposés par la Commission européenne

*Précision : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives car le PREC (Prix de Référence des Ecart en Capacité) ne sera connu que le 10/12/2020, à l'issue de la dernière enchère EPEX en 2020. Les valeurs présentées se basent sur le prix de la dernière enchère pour l'année de livraison 2021 du 15/10/2020.*

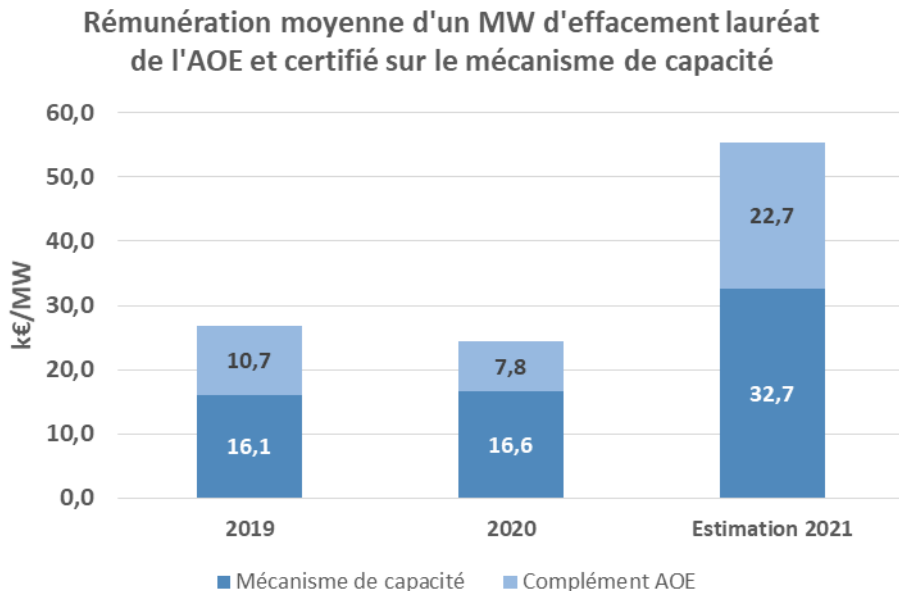
Pour mémoire, conformément à la Décision de la Commission européenne, la rémunération issue de l'AOE est construite comme un **complément de la rémunération** issue du mécanisme de capacité (et pour certaines offres, un complément de la rémunération perçue sur le marché des réserves rapide et complémentaire), dans la limite du prix de clearing de l'appel d'offres.

→ **Effet de « vases communicants » avec le mécanisme de capacité**

Les autres règles applicables prévues par la décision de la Commission européenne ont conduit à exclure des offres dont les prix étaient pourtant inférieurs au plafond

→ **Rémunération capée par le prix de clearing**

## La rémunération moyenne augmente très nettement par rapport à l'AOE 2020

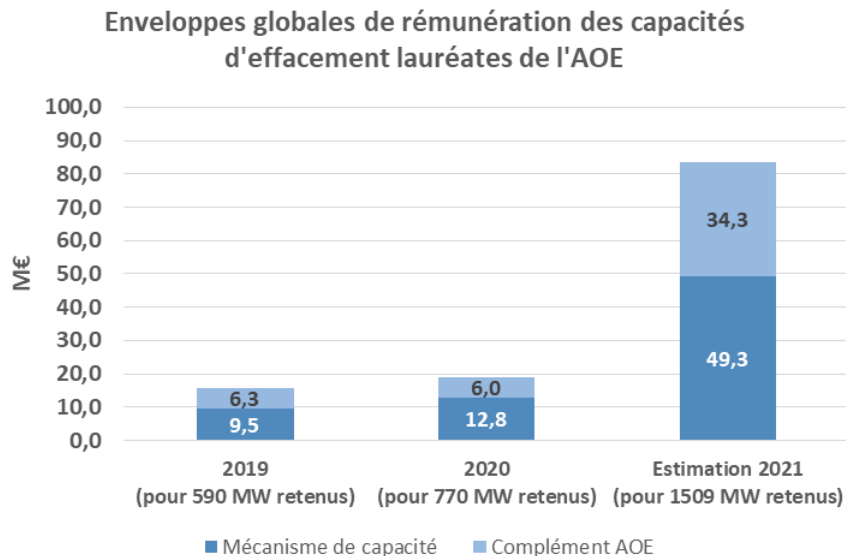


- En moyenne, tous types d'effacements confondus, la rémunération d'un MW d'effacement lauréat de l'AOE est **en nette hausse** par rapport aux années précédentes.
- Cette hausse est principalement due à un prix de clearing de l'AOE supérieur à ceux des années précédentes, suite au **rehaussement du plafond à 60 k€/MW**.

**En moyenne, la rémunération d'un MW d'effacement certifié et lauréat de l'AOE 2021 est de l'ordre de 55 k€/MW/an.**

**Rappel : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives**

## La rémunération globale est également en nette hausse



En structure, on retrouve deux effets :

- rémunération issue du mécanisme de capacité en croissance depuis 2019
- hausse du prix de clearing résultant du rehaussement du plafond de prix capacitaire.

⇒ l'enveloppe du complément de rémunération AOE pour 2021 qui devrait être octroyée aux lauréats est **estimée à environ 34 M€**.

Au global, la rémunération cumulée (mécanisme de capacité + prime AOE) est très supérieure à celle des années précédentes.

**Rappel : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives**